

Mercredi et vacances scolaires

Horaires des mercredis :

11h30/19h00 après-midi avec repas
Départs échelonnés entre 17h00 et 19h00.

13h30/19h00 après-midi sans repas
Départs échelonnés entre 17h00 et 19h00.

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs mais aussi par respect pour les enfants présents ainsi que pour les animateurs qui ont préparé des activités, il ne sera plus possible de venir récupérer les enfants avant 17h00.



Chaque mercredi :

Un programme d'activités et de sorties est mis en place par les animateurs.
Il est affiché à l'Accueil de Loisirs et diffusé aux familles au début de chaque période.



Horaires des vacances :

7h00/12h et/ou 13h15/19h en demi-journée

7h00/19h en journée avec repas

Accueil échelonné : 7h à 9h30 et de 13h15 à 14h

Départs échelonnés : 11h30 à 12h et de 17h à 19h

L'Accueil de Loisirs est ouvert toute l'année sauf les trois premières semaines d'août et les vacances de Noël.

Documents à apporter lors de l'inscription

- Carnet de santé de l'enfant
- Avis d'imposition du foyer pour les nouvelles familles
- RIB si paiement par prélèvement

Documents à remplir pour l'inscription

- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée
- Fiche de renseignements remplie et signée
- Tableau d'inscription complété

Document à fournir chaque mois de Janvier

- Dernier avis d'imposition sur le revenu du FOYER

Accueil de loisirs d'Arinthod



Quels sont les objectifs de Terre d'Émeraude Communauté ?

- Assurer la cohérence éducative
- Faire de l'enfant un citoyen intégré à la société
- permettre l'épanouissement et le développement personnel de l'enfant

Une vie quotidienne de qualité



6 RUE DU COLLEGE
39240 ARINTHOD

03.84.48.05.55

@alsh-arinthod@terredemeraude.fr

Présentation générale

PUBLIC ACCUEILLI

En périscolaire, les enfants peuvent être accueillis s'ils sont scolarisés à Arinthod (et présent en classe le jour du service).



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités variées proposées aux enfants par une équipe qualifiée !



PROJET PÉDAGOGIQUE

- Accompagner l'enfant afin qu'il devienne plus autonome dans la vie quotidienne comme dans les activités
- Positionner l'ACM comme un acteur de coéducation de l'enfant
- Valoriser l'activité ludique

ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ

Dans le cadre d'un PAI, nous accueillons des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergie, d'intolérance alimentaires...

Les temps d'accueil

Accueil échelonné, chaque enfant démarre la journée à son rythme en profitant des espaces de jeux et activités calmes.

L'équipe d'animation accompagne votre enfant à l'école à **8h20**.

Les maternelles se rendent à l'école grâce à une navette bus.

MATIN
7h00-8h30



REPAS Maternelle de 11h35 à 13h20 :

MIDI

Des temps de jeux sont proposés aux enfants avant ou après le repas

REPAS Primaire de 11h40 à 13h25 :

Des activités variées sont proposées aux enfants en fonction de leur rythme, leurs besoins et envies.



Du lundi au vendredi 2 possibilités :

15h30 à 16h30 : départ soit en bus (pas d'accompagnateur sur cette tournée) soit avec les parents

Lundi et jeudi de 15h30 à 16h30 une aide aux devoirs est proposée aux enfants qui le souhaitent et qui sont inscrits sur le créneau de 3h30

16h30 à 17h : goûter fourni par l'accueil de loisirs

Du lundi au vendredi

15h30 à 19h : départs échelonnés avec les parents de 17h à 19h

16h30 à 19h : goûter fourni par l'accueil de loisirs

Des activités ou jeux sont mis en place de 15h30 à 16h30 et de 17h à 19h

SOIR



Des ateliers mis en place sont encadrés par des animateurs de l'accueil de loisirs ou par des intervenants extérieurs.

Des plaquettes explicatives sont distribuées à tous les enfants avant chaque période et permettent l'inscription de votre enfant aux ateliers.

GÉNÉRALES

CONDITIONS

Inscription

alsh-arinthod@terredemeraude.fr
Ou en déposant l'inscription dans la boîte aux lettres de l'Accueil de Loisirs.

Annulation

Toute séquence d'accueil réservée est facturée si l'annulation n'est pas faite dans les délais.
Un certificat médical devra être fourni pour toute justification d'absence.

Horaires de permanences administratives :

Le lundi de 9h à 15h
Le jeudi de 9h00 à 13h30
Le vendredi de 11h30 à 15h

Facturation et règlement

Votre facture est établie le 12 du mois suivant.
Le paiement s'effectue auprès du trésor public par chèque, TIPI, CESU.
En cas d'erreur de facturation, contactez la responsable de l'Accueil de Loisirs.